



1652 ALSEMBERG, Halsendallaan 5
Tel. (02) 380 52 71
Fax (02) 380 89 86

8500 COURTRAI, Meensestraat 41
Tel. (056) 35 76 76
Fax (056) 35 68 87

App. 2^e étape

PROCES-VERBAL DE L'EXAMEN DE
CONFORMITE D'UNE INSTALLATION
ELECTRIQUE

conformément les prescriptions du Règlement
Général sur les Installations Electriques (RGIE)

Installations de : VAN ASSELT

Adresse de l'installation : 101 Rue St VINCENT 1180 Bruxelles

Installateur : DECO-ELEC MARILLES

- N° de T.V.A. : 483.336.725

- ou N° carte d'identité : Date et lieu d'émission :

Type de l'installation : N.T. résid. divers Distributeur : ELECTRABEL

Agent visiteur : BRUYER M. Date de la visite : 28.06.1999

- Tension nominale :	2x220V	- Description des circuits terminaux :
- Section câble d'entrée	10mm ²	Tableau près des compteurs
- Protection générale	—	1x2P. disj. autom. 16A, 2,5mm ²
- Type d'interrupteur-sectionneur général	—	—
- Type de prise(s) de terre	piquets	Tableau à l'étage
- Résistance de la prise de terre	par 15Ω	2x1P. disj. autom. 16A, 2,5mm ²
- Résistance d'isolement général	1000Ω	—
- Nombre de tableaux et circuits terminaux	2/8	—
- Interrupteur différentiel général	40/0,3A-4P.	—
- Interrupteur différentiel supplémentaire	40/0,2A-4P.	—

- Les dispositifs de protection à courant différentiel sont en rapport avec la résistance de dispersion de la prise de terre
- Les dispositifs de protection contre les surintensités sont en rapport avec les sections qu'ils protègent
- Appareils de chauffage : /

INFRACTIONS CONSTATEES

Néant

L'installation électrique est conforme aux prescriptions précitées; l'interrupteur différentiel général a été plombé et le schéma unifilaire a été visé.

Prochaine visite de contrôle au plus tard le 28.06.2024


AGENT-visiteur.

PREScriptions REGLEMENTAIRES

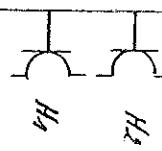
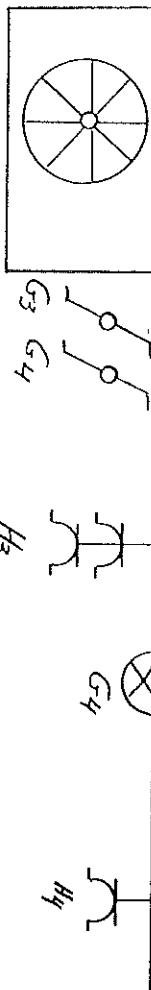
1. Le procès-verbal de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.
2. Toute modification de l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.
3. Le Ministère des Affaires Economiques, Direction Energie Electrique, doit être avisé immédiatement de tout accident dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

Compartiment réservé au distributeur :

N° Client :

Visa : Date : / /

CHAMBRE



CLIENT Monsieur VAN ASSELT

RUE SA VINCENT, 101
1040 BRUXELLES

ORGANISME DE CONTROLE

INSTALLATEUR DECO-ELEC spri

RUE FONTENELLE 37 A 1350 MARILLES

TEL 019/63.21.44. ET 02/479.93.07

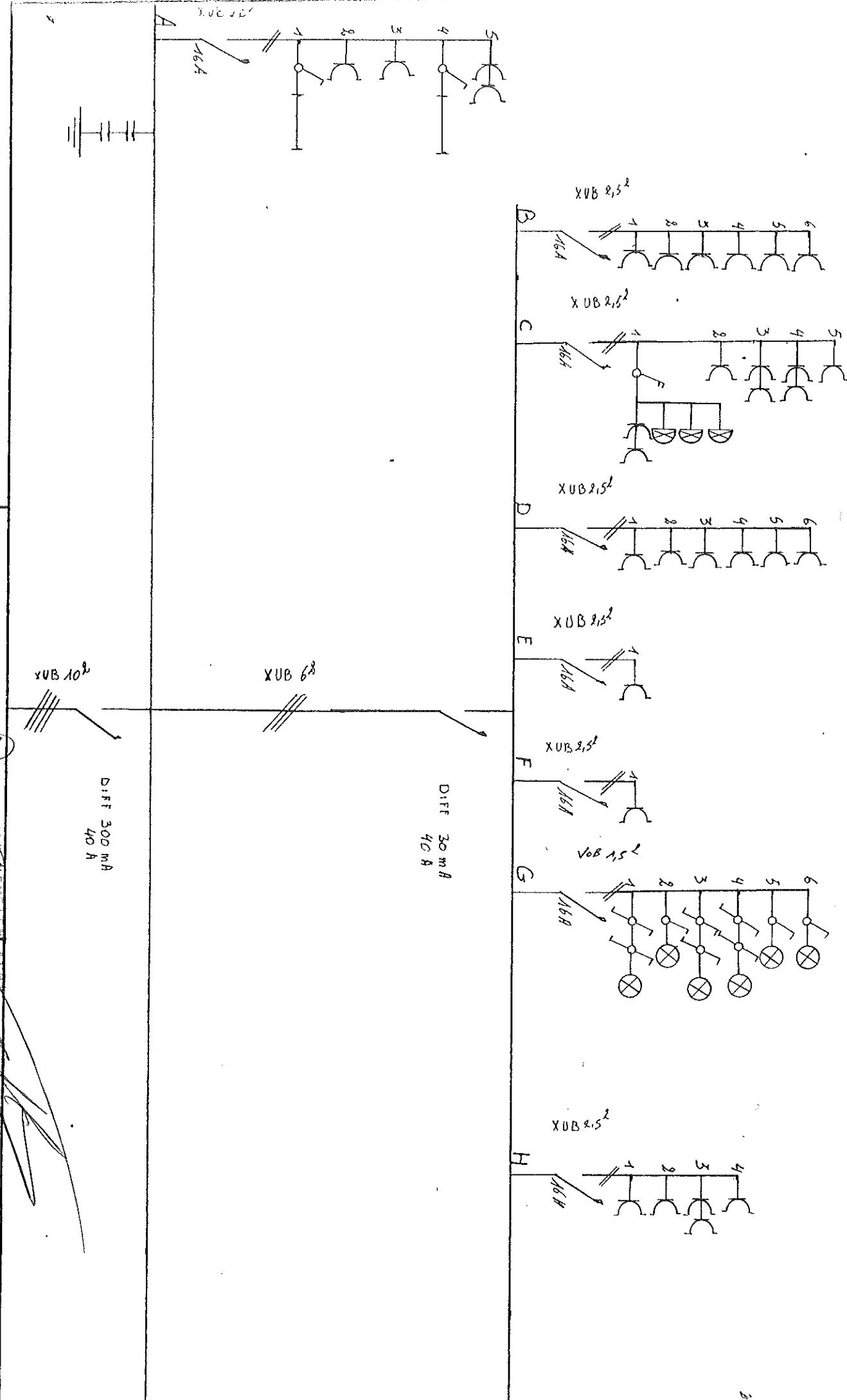
CLIENT Transicure VMI ASSET

Rue St Vincent 101
1040 BRUXELLES

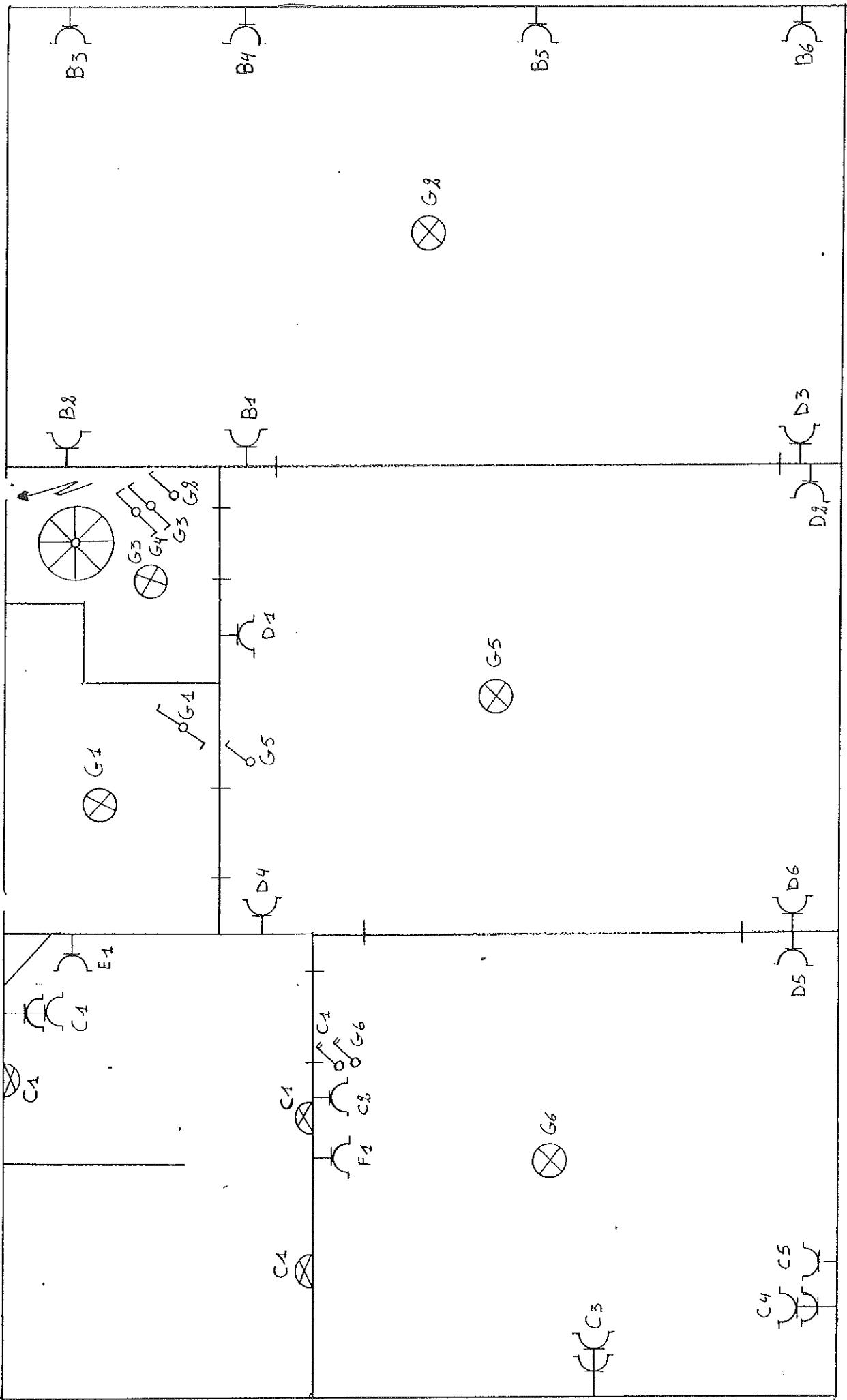
ORGANISME DE CONTROLE

VINCENT VAN HENELEM ASSET
DORFLER MICHEL
OPTIENER-INSPECTEUR
02/380.52.71

INSTALLATEUR DECO-ELEC sprl
RUE FONTENELLE 37 A 1350 MARILLES
TEL 019/63.21.44. ET 02/479.93.07.
GSM 075/26.14.54. FAX 02/476.95.71



APPAREILMENT



CLIENT Monsieur VAN ASCH
RUE S^e VINCENT, 101
1040 BRUXELLES

ORGANISME DE CONTROLE

INSTALLATEUR DECO-ELEC spri
RUE FONTENELLE 37 A 1350 MARILLES
TEL 019/63.21.44. ET 02/479.93.07.
GSM 075/26.14.54. FAX 02/476.95.7